



Fiched'information



**ASSOCIATION
DES INFIRMIÈRES
ET INFIRMIERS
DU CANADA**
**CANADIAN
NURSES
ASSOCIATION**

LE DON D'ORGANES ET LA TRANSPLANTATION DE TISSUS

La première transplantation de rein réussie a eu lieu à Boston, au Massachusetts, en 1954. Depuis, la transplantation de reins, de cœurs, de foies et de poumons a pris de l'importance comme traitement médical. Au cours des deux dernières décennies, des percées médicales ont permis de transplanter davantage d'organes et de prolonger les taux de survie des receveurs¹.

La transplantation prend de l'ampleur au Canada. Au cours de la dernière décennie, le nombre des transplantations d'organes y a augmenté de 44 %. Les reins (62 %), le foie (22 %) et le cœur (10 %) occupent les premières places sur la liste des transplantations d'un seul organe au Canada. Les hommes constituent la majorité (64 %) des personnes qui ont besoin d'une transplantation, et en particulier d'une greffe de cœur. Quatre-vingt-six pour cent des receveurs d'une transplantation ont de 18 à 64 ans. En décembre 1998, 3 434 patients attendaient une transplantation d'organe au Canada². Malheureusement, le besoin de transplantations dépasse toujours l'offre d'organes et le taux des dons d'organes au Canada est d'une faiblesse inacceptable.

L'AIIC est d'avis qu'une stratégie nationale intégrée et détaillée s'impose pour améliorer les taux de don d'organes au Canada. En 1999, l'AIIC a présenté les recommandations suivantes au Comité permanent de la santé de la Chambre des communes pendant ses délibérations sur l'état des dons d'organes et de la transplantation de tissus :

1. Le professionnel de la santé doit bien connaître et comprendre :
 - les avantages de la transplantation d'organes et le caractère convenable d'organes pour le don ou la présentation;
 - les processus à suivre à l'établissement en cause;
 - les façons de gérer les éléments de caractère délicat, culturel, religieux et déontologique de la communication avec les membres de la famille afin de les encourager à envisager les dons d'organes;
 - le rôle du professionnel dans la sensibilisation de la population à la question.
2. Élaborer une démarche nationale fondée sur la collaboration, qui comportera un registre national, afin d'améliorer le traitement efficace, équitable et efficient des dons d'organes et de la transplantation de tissus au Canada;
3. Sensibiliser davantage le public en diffusant des messages uniformes sur l'importance et les avantages de la transplantation d'organes.

Le Comité permanent de la santé de la Chambre des communes³ a recommandé de créer un Réseau canadien des transplants pour remplacer la régionalisation actuelle – il s'agit là d'un pas important à franchir vers la création d'un programme national. On considère dans le rapport l'élaboration d'une stratégie continue de sensibilisation et d'éducation du public et des professionnels qui fait partie intégrante du Réseau canadien des transplants. Le rapport signale que les familles des donneurs sont de véritables héros qui méritent d'être reconnus, d'être informés et d'intervenir dans le processus du don.

La permission de diffuser est accordée. Prière de mentionner l'Association des infirmières et infirmiers du Canada.

Association des infirmières et infirmiers du Canada, 50, Driveway, Ottawa (Ontario) K2P 1E2
Tél. : (613) 237-2133 ou 1-800-361-8404 Téléc. : (613) 237-3520
Site web : www.cna-nurses.ca Courriel : prr@cna-nurses.ca



Les infirmières sont tenues par la déontologie de « respecter et favoriser l'autonomie des clients, qu'elles aident à exprimer leurs besoins et leurs valeurs et à obtenir les renseignements et les services appropriés⁴ ». Les infirmières sont les défenseurs des clients et doivent s'assurer que les clients et les membres de leur famille reçoivent les renseignements et les services de soutien dont ils ont besoin pour prendre des décisions responsables et y donner suite par un don, le prélèvement et la transplantation d'organes et de tissus. La communication ouverte permettra de comprendre clairement les points de vue de tous les intervenants en cause.

Les infirmières peuvent appuyer les dons d'organes et la transplantation de tissus en :

- collaborant avec les autres membres de l'équipe de transplantation, y compris le client et les membres de sa famille, pendant les étapes du don, du prélèvement et de la transplantation, et en bénéficiant de leur appui;
- reconnaissant et comprenant les rôles et les responsabilités des différents membres de l'équipe de soins de santé, des organismes bénévoles et des services d'acquisition d'organes;
- encourageant les établissements de santé à offrir des programmes de soutien aux clients, aux membres de leur famille et aux prestataires de soins de santé des services de transplantation;
- connaissant les politiques et les procédures de l'organisme qui ont trait à la transplantation d'organes et de tissus et élaborant des politiques et des procédures interdisciplinaires pour diriger l'équipe au cours du processus de transplantation;
- connaissant les politiques qui ont trait aux enjeux légaux et éthiques comme le consentement et la protection des renseignements personnels;
- comprenant des aspects de la transplantation d'organes et de tissus qui ont trait à la rentabilité.

Il faut tenir compte des pratiques liées au style de vie qui ont un effet sur la transplantation. L'AIC encourage les infirmières à élaborer des programmes de promotion de la santé et de prévention des maladies afin de réduire le besoin de transplantations d'organes et de tissus, et à appuyer des activités de promotion de la santé qui réduisent les décès accidentels prématurés.

Les discussions sur les dons d'organes et la transplantation de tissus comportent de nombreux enjeux éthiques inhérents. Il faut accorder une attention sérieuse aux dilemmes éthiques découlant des croyances, des valeurs et des aptitudes.

Les nouveaux enjeux éthiques sont de plus en plus complexes. Depuis quelques années, par exemple, la xénotransplantation⁵ attire de nouveau l'attention comme option thérapeutique. Les enjeux biologiques, sociaux et éthiques soulevés par la xénotransplantation sont profonds. Ils comprennent des questions difficiles sur l'autonomie personnelle, la répartition des ressources, la sécurité publique, la réglementation de l'industrie et la santé globale. Pendant ce temps, les scientifiques étudient le clonage comme moyen de produire des organes à transplanter. Compte tenu de l'incertitude scientifique et éthique dans laquelle baignent ces technologies émergentes, il importe pour la profession infirmière de participer aux développements de l'avenir.

Novembre 2000

La permission de diffuser est accordée. Prière de mentionner l'Association des infirmières et infirmiers du Canada.

Association des infirmières et infirmiers du Canada, 50, Driveway, Ottawa (Ontario) K2P 1E2
Tél. : (613) 237-2133 ou 1-800-361-8404 Téléc. : (613) 237-3520
Site web : www.cna-nurses.ca Courriel : prr@cna-nurses.ca



Voir aussi :

Prise de position de l'AIIC : Enjeux liés à la fin de la vie (2000)

Fiche d'information de l'AIIC : Soins palliatifs (2000)

Prise de position conjointe sur les directives préalables (AIIC, Association canadienne des soins de santé, Association canadienne de soins et services à domicile, Association canadienne de la santé publique, Soutien à Domicile Canada, Association canadienne des soins à long terme, et élaborée en collaboration avec l'Association du Barreau canadien, 1994)

Déclaration conjointe sur la réanimation (AIIC, Association médicale canadienne, Association canadienne des soins de santé, Association catholique canadienne de la santé, et élaborée en collaboration avec l'Association du Barreau canadien, 1995)

Déclaration conjointe sur la prévention et le règlement de conflits éthiques entre les prestataires de soins de santé et les personnes recevant les soins (AIIC, Association médicale canadienne, Association canadienne des soins de santé, Association catholique canadienne de la santé, 1999)

Références :

- ¹ United Network for Organ Sharing. *Critical Data: Milestones*, 1997.
- ² Institut canadien d'information sur la santé. *Registre canadien des insuffisances et des transplantations d'organes : statistiques sur les transplantations*, 1999.
- ³ Canada. Parlement. Chambre des Communes. Comité permanent de la santé. *Le don et la transplantation d'organes et de tissus : une approche canadienne : rapport du Comité permanent de la santé*. Ottawa : Travaux publics et services gouvernementaux Canada, 1999.
- ⁴ Le *Code de déontologie des infirmières autorisées* (1997) donne des conseils sur la prise de décisions portant sur des questions d'éthique, ainsi qu'une base d'auto-évaluation et d'examen critique par les pairs de la pratique infirmière.
- ⁵ *Xénotransplantation* : Transplantation d'un organe d'animal à un être humain.